



Une gestion participative

L'originalité de la mise en œuvre de la formation ISCO réside dans sa gestion participative tout au long du processus. Celle-ci se décline à travers le Conseil Elargi de Classe (CEC), le Contrat pédagogique et l'équipe pédagogique d'une part, le Conseil Général de l'ISCO (CGI) et le Conseil Régional de l'ISCO d'autre part.

Le Conseil Elargi de Classe (CEC)

Chaque groupe ISCO se réunit régulièrement en CEC. On y retrouve : les étudiants, leurs formateurs et des responsables communautaire et régional de l'ISCO.

C'est à ces réunions que la vie du groupe et des sous-groupes s'organise. Les différents cours sont appréciés et les objectifs du projet précisés. Les apprentissages réalisés au cours de la formation sont évalués. Et enfin tous les problèmes (petits et grands) qui peuvent se poser dans la vie d'un groupe qui gère son projet de formation y sont abordés.

Le Conseil Elargi de Classe désigne chaque année plusieurs délégués :

- Le (la) délégué(e) de classe qui sera le relais privilégié entre l'équipe pédagogique et le groupe des étudiants. Il ou elle assumera également la responsabilité du contrôle des présences aux cours;
- Les délégués des sous-groupes qui assurent les mêmes fonctions, mais au niveau de leur seul sous-groupe;
- Les délégués des étudiants et des formateurs au Conseil Régional de l'ISCO et au Conseil Général de l'ISCO;
- Les délégués à diverses tâches utiles pour la vie du groupe : café, cagnotte, photocopies etc.

Les temps de conseils élargis de classe seront intégrés dans les cours de méthode qui utiliseront les CEC comme exercices d'application des outils de dynamique de groupe et d'animation.

Les équipes pédagogiques

Les formateurs d'un groupe ISCO se réunissent régulièrement en Equipe pédagogique, en présence des responsables communautaire et régional de l'ISCO. Collégalement, ils veillent à la qualité de la formation et ils coordonnent les différentes activités et travaux proposés aux étudiants. Ensemble, ils assurent un suivi individualisé de chaque étudiant et de la dynamique globale du groupe. La réflexion portée au sein des réunions d'équipe pédagogique est partagée avec le groupe d'étudiants en formation lors des Conseils Elargis de Classe. Cet échange permet d'apporter des adaptations pédagogiques utiles pour le groupe.

L'équipe pédagogique est également un lieu de formation continuée pour les formateurs. Ceux-ci y ont l'occasion de confronter leurs expériences, leurs réussites et leurs échecs. Cette réunion souvent trimestrielle est aussi le moment de la créativité en équipe, des innovations pédagogiques. S'y discutent les ateliers pluridisciplinaires, les approches originales de certaines matières ou encore des documents et/ou animations à produire en commun. Chaque équipe pédagogique devient ainsi un lieu important de recherche et de réflexion coordonnée pour formateurs d'adultes

Les contrats pédagogiques

Avant d'apprendre, il s'agit de déterminer ce que l'on veut apprendre. A l'ISCO, les formateurs proposent aux étudiants un projet de travail qui tient compte à la fois du cahier des charges spécifiques à son cours et de ses compétences particulières. Les étudiants en discutent et proposent des amendements. Formateurs et étudiants se mettent ainsi d'accord, généralement le jour de la rentrée : c'est le Contrat Pédagogique.

Pour qu'il ne soit pas oublié, le contrat est mis par écrit. Au cours de l'année, comme le maçon regarde le plan de la maison, le groupe relit le contrat et y apporte si nécessaire les modifications dictées par l'actualité ou par l'évolution du groupe. Evaluer et réajuster à l'ISCO, c'est donc aussi s'interroger sur le sens de ce qu'on fait.

Le Conseil Général de l'ISCO (CGI)

Il définit les finalités générales, organise les structures et détermine les programmes de l'ISCO.

Le CGI est composé de représentants des étudiants et des formateurs des différents centres ISCO, de délégués régionaux et communautaires du MOC, de délégués des organisations du Mouvement

Les commissions du CGI

Le Conseil Général de l'ISCO recourt souvent à la création de commissions pour traiter l'un ou l'autre sujet de façon plus approfondie. Comme par exemple la Commission Pédagogique qui traite des aspects pédagogiques de la formation : le mémoire-action, l'évaluation, la mise en route d'une année d'orientation...;

Le Conseil Régional de l'ISCO (CRI)

Le Conseil Régional de l'ISCO (CRI) est la structure qui fait lien avec le Mouvement ouvrier Chrétien. Il est composé pour moitié de délégués du MOC Régional et de ses Organisations, et pour moitié de délégués des étudiants et des formateurs. Son rôle est d'élaborer la politique et la stratégie d'action qu'implique l'organisation de l'ISCO dans la région. Par exemple :

- la politique de recrutement des étudiants, ainsi que le choix des formateurs
- la réflexion (et les choix qui en découlent) à propos des liens à établir entre la formation et la réalité du combat social, culturel et politique dans la région

Les CRI sont aussi l'occasion de faire le point sur les groupes ISCO en formation.

Dans certaines régions, le Bureau Fédéral du MOC (qui réunit exclusivement des représentants des organisations) est amené à suppléer l'absence momentanée de CRI